

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Identification de la substance/préparation:** *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)***UFI:** UK21-20N8-900H-GCXC**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**Catégorie de processus** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**Emploi de la substance / de la préparation** Peinture**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Identification de la société/entreprise:**

Dr. Schutz GmbH

Holbeinstraße 17

D-53175 Bonn

Telefon: +49 228/95 35 2-0

Telefax: +49 228/95 35 2-29

E-Mail: info@dr-schutz.com

France:

Dr. Schutz France

3 rue de la Verdure

F-03140 Etroussat

Tel. +33 (0) 9 67 14 16 68

Fax +33 (0) 9 72 220 602

E-Mail: technique@dr-schutz.fr

Service chargé des renseignements: Département de développement de produits**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Dr. Schutz France

3 rue de la Verdure

F-03140 Etroussat

Tel. +33 (0) 9 67 14 16 68

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** n'est pas applicable**Pictogrammes de danger** n'est pas applicable**Mention d'avertissement** n'est pas applicable**Mentions de danger** n'est pas applicable**Indications complémentaires:**

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **Code(s) d'identification** A8JO-W0GU-300G-SH73
- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

| | | |
|---|--|-------------------|
| CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 | 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one <ul style="list-style-type: none"> ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Acute Tox. 4, H302; ☠ Skin Irrit. 2, H315; ☠ Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 % | <0,05% |
| CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5 | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) <ul style="list-style-type: none"> ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % | ≥0,00025-<0,0015% |

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
- **Après contact avec la peau:**
Rincer à l'eau chaude.
Après chaque nettoyage, utiliser des crèmes de soin et pour une peau très sèche, une pommade grasse.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 2)

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et dans l'information produit technique.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL Pas d'autres informations importantes disponibles.**PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 3)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:**

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de contact avec les yeux par des éclaboussures (p. ex. en transvasant de grandes quantités), lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale) recommandées.

- **Protection du corps:**

N'est pas nécessaire.
Vêtement de protection léger

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur:**

Blanchâtre

- **Odeur:**

Typique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

- **Inflammabilité**

Non déterminé.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure:**

Non déterminé.

- **Supérieure:**

Non déterminé.

- **Point d'éclair**

>100°C (Seta Flash Closed Cup)

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **pH à 20°C**

8,5

- **Viscosité:**

- **Viscosité cinématique à 20°C**

40 s (DIN 53211/4)

- **Dynamique:**

Non déterminé.

- **Solubilité**

- **l'eau:**

Entièrement miscible

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 4)

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 - Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa
 - Densité et/ou densité relative
 - Densité à 20°C: 1,042 g/cm³
 - Densité relative Non déterminé.
 - Densité de vapeur: Non déterminé.
- 9.2 Autres informations**
- Aspect:
 - Forme: Liquide
 - Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
 - Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 - Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
 - Teneur en solvants:
 - Solvants organiques: 4,5 %
 - VOC (CE) 5,4 %
 - Changement d'état
 - Taux d'évaporation: Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles n'est pas applicable
- Gaz inflammables n'est pas applicable
- Aérosols n'est pas applicable
- Gaz comburants n'est pas applicable
- Gaz sous pression n'est pas applicable
- Liquides inflammables n'est pas applicable
- Matières solides inflammables n'est pas applicable
- Substances et mélanges autoréactifs n'est pas applicable
- Liquides pyrophoriques n'est pas applicable
- Matières solides pyrophoriques n'est pas applicable
- Matières et mélanges auto-échauffants n'est pas applicable
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau n'est pas applicable
- Liquides comburants n'est pas applicable
- Matières solides comburantes n'est pas applicable
- Peroxydes organiques n'est pas applicable
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux n'est pas applicable
- Explosibles désensibilisés n'est pas applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir le paragraphe "réactions dangereuses possibles"
- **10.2 Stabilité chimique** aucunes données.
- **Conditions à éviter:**
Protéger contre le gel.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

29911-28-2 (2-butoxyméthylethoxy)propanol

| | | |
|-------------|---------|--------------------------------------|
| Oral | LD50 | 3.160 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rab) |
| Inhalatoire | LC50/4h | >5,4 mg/l (rat) (OECD 403 (Aerosol)) |

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Aucune donnée disponible.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Aucune donnée disponible.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Toxicité par administration répétée** Non déterminé.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Non déterminé.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Non déterminé.

29911-28-2 (2-butoxyméthylethoxy)propanol

EC50/48h >100 mg/l (Daphnia magna) (48 h (statisch))

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Élimination du taux de polymère possible par floculation ou précipitation.
Le solvant est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Non déterminé.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 6)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Comportement dans les stations d'épuration:**
En cas d'adduction appropriée de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, aucune perturbation de l'activité de dégradation des boues activées. Avant d'évacuer de grandes quantités, demander l'autorisation de l'autorité compétente.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

| | |
|----------|--|
| 08 01 16 | boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15 |
|----------|--|

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|----------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA | n'est pas applicable |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA | n'est pas applicable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe | n'est pas applicable |
| · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | n'est pas applicable |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Polluant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU: n'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Autres prescriptions (UE): directive 2004/42/CE

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· **Remarques pour formation ---**· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Ne convient pas à la pulvérisation ni à la transformation industrielle.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2023

Numéro de version 1

Révision: 29.06.2023

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz VIROBAC Sealer satin (Base)*

(suite de la page 8)

Il est déconseillé aux personnes souffrant d'allergies, d'asthme, d'affections des voies respiratoires répétées ou chroniques d'utiliser le produit.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de développement de produits

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· **Sources** Fiches de données de sécurité sur les matières premières, eur-lex.europa.eu

FR